



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



18 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-huit juillet deux-mille-seize (18 juillet 2016) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
Le conseiller Claude Nantel
Le conseiller Patrice Charette
Le conseiller Michel Lefebvre
Le conseiller Gaétan Marier
Le conseiller Claude Labonté

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 194.07.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 18 JUILLET 2016**

1. Prière/Moment de réflexion
2. Présences
3. Ouverture de la séance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016;
6. Appels d'offres et soumissions
 - 6.1. Appel d'offres sur invitation numéro 2016-04 pour l'achat d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2016-2017 : Autorisation
 - 6.2. Appel d'offres public numéro 2016-05 pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues : Autorisation



- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Convention collective de travail entre la Municipalité de Labelle et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec : Entente de principe et autorisation de signature;
 - 7.2. Représentant de la Municipalité à l'OBV-RPNS;
 - 7.3. La grande guignolée des médias;
 - 7.4. Embauche d'un animateur-surveillant au dôme;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Réparation et peinture de véhicules;
 - 8.2. Divers travaux de pavage;
 - 8.3. Scellement de fissures sur le chemin du Lac-Labelle;
 - 8.4. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées révisé;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2013-0032, sur la partie du lot 31, rang A, canton de Labelle, situé au 13274 chemin du Lac-Labelle (9917-74-2377);
 - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2014-0030, sur les lots 100-1 et 101, rang F, canton de Labelle situé au 14145 chemin Chadrofer (9817-80-9095)
 - 9.3. Demande de dérogation mineure numéro 2016-026, sur le lot 32C-5, rang A, canton de Labelle situé au 13060 chemin du Lac-Labelle (9917-89-2014)
 - 9.4. Avis à la MRC des Laurentides pour une demande pour la location d'une terre publique intramunicipale d'une partie du lot 5 225 369 sur le chemin Chadrofer (9817-81-9720);
 - 9.5. Annulation des constats d'infractions URB-38037 et URB-38038 pour le lot 5 223 992 situé au 5100, chemin du lac-Labelle (0225-42-5238);
 - 9.6. Réfection de trois belvédères le long de la rivière Rouge;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
 - 10.1. Confirmation d'embauche du directeur du Service Incendie;
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Climatisation du deuxième étage du centre communautaire;
 - 11.2. Confirmation d'embauche du technicien en loisirs;
 - 11.3. Carte d'accès au dôme;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Adoption du règlement numéro 2016-267 relatif à la tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie destinées à un non-résident;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de juin 2016;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée



5. **RÉS. 195.07.2016** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2016 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 **RÉS. 196.07.2016** **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2016-04 POUR L'ACHAT D'ABRASIF (SABLE) POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2016-2017 : AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif (sable) pour l'entretien des chemins pour l'hiver 2016-2017.

Adoptée

6.2 **RÉS. 197.07.2016** **APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2016-05 POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION PORTEUR 6 ROUES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres public pour la fourniture d'un camion porteur 6 roues et ses équipements, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2016-05 préparés par la Municipalité.

Adoptée

7.1 **RÉS. 198.07.2016** **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC : ENTENTE DE PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail des pompiers de la Municipalité de Labelle a pris fin le 31 décembre 2014 et qu'il y a lieu d'en adopter une nouvelle;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 16 juin 2016;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le texte de la nouvelle convention collective de travail entre la Municipalité de Labelle et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec et d'autoriser le maire, M. Gilbert Brassard ainsi que la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à l'adoption de la nouvelle convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Adoptée

7.2 RÉS. 199.07.2016 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À L'OBV-RPNS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De reconduire le mandat de M. Claude Labonté à titre de représentant de la Municipalité de Labelle au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV-RPNS) jusqu'à la prochaine élection, soit jusqu'au 5 novembre 2017.

Adoptée

7.3 RÉS. 200.07.2016 LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

CONSIDÉRANT la demande de *Bouffe Laurentienne, Moisson Laurentides et Centraide Gatineau-Labelle-Haute-Laurentides (GLHL)* pour tenir un point de collecte sur rue à Labelle dans le cadre de la Grande Guignolée des médias;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte bénéficiera aux organismes en sécurité alimentaire de notre région;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la tenue d'un point de collecte sur rue à Labelle pour la Grande guignolée des médias, soit à l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue du Pont, entre 7h00 et 19h00 le 8 décembre 2016, en autant que le tout soit fait dans le respect des règles de base de la sécurité routière.

Adoptée

7.4 RÉS. 201.07.2016 EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR-SURVEILLANT AU DÔME

CONSIDÉRANT QU'un poste d'animateur-surveillant au dôme a été affiché;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Antoine Vézina satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'embaucher Monsieur Antoine Vézina comme animateur-surveillant au dôme pour l'été 2016 pour une période approximative de 6 semaines à temps plein et à temps partiel (dès le début septembre) pour environ 10 semaines. L'embauche débute le 23 juillet et se termine aux alentours du 31 octobre 2016, conformément aux dispositions de la politique numéro 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants, telle que modifiée par les résolutions numéros 082.04.2015 et 065.03.2016.

Adoptée

8.1 RÉS. 202.07.2016 RÉPARATION ET PEINTURE DE VÉHICULES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Transport Daniel Provost Inc. pour réparer et peindre divers véhicules municipaux, pour la somme totale de 18 650,00 \$, plus les taxes, le tout conformément à ses offres de services du 26 octobre 2015 et du 21 juin 2016.

Que la somme nécessaire à ces travaux soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 02-32000-525.

Adoptée

8.2 RÉS. 203.07.2016 DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Pavage M.G.M.T. pour effectuer divers travaux de pavage pour la somme de 14 314,50 \$, plus les taxes, le tout conformément à leur offre de service du 23 juin 2016.

Que la somme nécessaire à ces travaux soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 02-32000-621.

Adoptée

8.3 RÉS. 204.07.2016 SCCELLEMENT DE FISSURES SUR LE CHEMIN DU LAC-LABELLE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉE par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de travaux de scellement de fissures par la compagnie « Lignes Maska » au coût de 1,72\$ le mètre, et ce, pour un montant n'excédant pas 17 000 \$, plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services du 17 juin 2016.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relatif aux carrières et sablières, poste 02-32000-521.

Adoptée



8.4 RÉS. 205.07.2016 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉES RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 18 janvier 2016, la version finale du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées, tel que réalisé par la firme N. Sigouin Infra-conseils, en date du 21 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales, et de l'Organisation du territoire (MAMOT) a demandé des modifications à ce plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme N. Sigouin Infra-conseils, pour en faire la révision et y apporter les correctifs requis;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la version révisée # 1 du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées (LAB-15-02), tel que réalisé par la firme N. Sigouin Infra-conseils, en date du 19 mai 2016.

Qu'une copie de ce plan soit transmise au MAMOT.

Adoptée

9.1 RÉS. 206.07.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-0032, SUR LA PARTIE DU LOT 31, RANG A, CANTON DE LABELLE, SITUÉ AU 13 274 CHEMIN DU LAC-LABELLE (9917-74-2377)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation mineure de 5,5 mètres pour la construction d'une galerie dans la rive;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fourni un plan d'arpentage lisible et que la galerie serait localisée à 10 mètres de la ligne des hautes eaux, soit à l'extérieur de la rive;

CONSIDÉRANT QUE le plan de localisation est daté du 1^{er} mai 1989 et que la ligne des hautes eaux risque d'être différente aujourd'hui, mais qu'aucun plan d'un professionnel n'est exigé pour la construction d'une galerie;

CONSIDÉRANT QUE la galerie se situe dans le prolongement latéral du perron construit en pierres des champs sous droits acquis et que celle-ci s'agrandit vers le chemin sur le latéral du chalet pour former une terrasse d'une dimension approximative de 10 mètres par 4.9 mètres;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE porte ne se situe sur le mur latéral du bâtiment principal construit en pierres des champs afin d'accéder à la terrasse et qu'aucun projet de rénovation du bâtiment n'est prévu à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire était de bonne foi et qu'elle a positionné l'escalier sur le latéral de la galerie afin d'augmenter la distance avec la ligne des hautes eaux;



CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 033.05.2016 recommandant au conseil d'accepter certains éléments de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande numéro 2013-0032 pour la construction d'une galerie d'une superficie approximative de 10 mètres par 4.9 mètres dans le prolongement latéral du perron existant sous droits acquis avec un empiétement dans la bande riveraine

Le tout, sur le lot 31, du rang A, canton de Labelle, situé au 13 274 chemin du Lac-Labelle.

Adoptée

9.2 **RÉS. 207.07.2016** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-0030, SUR LES LOTS 100-1 ET 101, RANG F, CANTON DE LABELLE SITUÉ AU 14145 CHEMIN CHADROFER (9817-80-9095)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet des dérogations de 4.73 mètres du lac pour la construction d'une nouvelle galerie et de 3.76 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni un plan de localisation fait par Mme Isabelle Labelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 8470, daté du 19 mai 2016 comprenant l'implantation du nouveau bâtiment et les contraintes naturelles du terrain;

CONSIDÉRANT QU'IL serait possible de déplacer l'agrandissement sur fondation vers l'entrée véhiculaire de 1.5 mètre afin de diminuer l'empiétement vers le lac sur le latéral droit du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle galerie et/ou véranda n'est tolérée en rive;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 045.07.2016 recommandant au conseil d'accepter certains éléments de la demande de dérogation mineure;



CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande numéro 2014-0030 pour l'agrandissement projeté sur fondation du bâtiment principal avec un déplacement vers le latéral gauche de 1.5 mètre et de refuser la reconstruction d'une nouvelle galerie et/ou véranda en bande riveraine.

Le tout, sur les lots 100-1 et 101, rang F, canton de Labelle, situé au 14145 chemin Chadrofer.

Adoptée

**9.3 RÉS. 208.07.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
2016-026, SUR LE LOT 32C-5, RANG A, CANTON DE
LABELLE SITUÉ AU 13060 CHEMIN DU LAC-LABELLE
(9917-89-2014)**

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 0.70 mètre avec la ligne avant pour la reconstruction d'un garage résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'il y avait autrefois un ancien bâtiment à cet endroit et que le propriétaire à conserver la distance sous droits acquis;

CONSIDÉRANT la présence de la haie de cèdres qui vient camoufler le garage;

CONSIDÉRANT QUE le garage a été construit avec un permis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 046.07.2016 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande numéro 2016-026 de 0.70 mètre de la ligne avant pour la reconstruction du garage résidentiel.

Le tout, sur le lot 32C-5, rang A, canton de Labelle, situé au 13060 chemin du Lac-Labelle.

Adoptée



9.4 **RÉS. 209.07.2016** **AVIS À LA MRC DES LAURENTIDES POUR UNE DEMANDE POUR LA LOCATION D'UNE TERRE PUBLIQUE INTRAMUNICIPALE D'UNE PARTIE DU LOT 5 225 369 SUR LE CHEMIN CHADROFER (9817-81-9720)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande l'avis de la municipalité pour autoriser la location d'une partie de terrain en TPI, soit le lot 5 225 369 sur le chemin Chadrofer;

CONSIDÉRANT QUE la location de cette partie de terrain servira à aménager une nouvelle installation septique pour le 14145, chemin Chadrofer;

CONSIDÉRANT QUE l'on ne retrouve plus d'espace sur le terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT QU'un rapport réalisé par un professionnel compétent a été fourni pour cette demande de location de terrain;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver la location d'une terre publique intramunicipale sur la partie du lot 5 225 369, sur le chemin Chadrofer.

Adoptée

9.5 **RÉS. 210.07.2016** **ANNULATION DES CONSTATS D'INFRACTIONS URB-38037 ET URB-38038 POUR LE LOT 5 223 992 SITUÉ AU 5100, CHEMIN DU LAC-LABELLE (0225-42-5238)**

CONSIDÉRANT QUE deux constats d'infractions ont été délivrés le 26 août 2014 pour des éléments touchant la rive et une descente au lac Labelle;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 28 juin dernier pour venir à une entente;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler les constats d'infraction URB-38037 et URB-38038 pour le lot 5 223 992 situé au 5100, chemin du Lac-Labelle à la condition que le défendeur respecte les termes de l'entente dans les délais prescrits, sans quoi, les constats d'infractions seront maintenus.

Adoptée

9.6 **RÉS. 211.07.2016** **RÉFECTION DE TROIS BELVÉDÈRES LE LONG DE LA RIVIÈRE ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE trois belvédères le long de la rivière Rouge à l'intérieur du village ont besoin de réparation;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée en avril dernier pour autoriser une dépense de 11 500\$ pour la réparation des trois belvédères;



CONSIDÉRANT QUE les travaux sur le belvédère situé près du pont Joseph-Commandant sont plus importants que prévu et qui ne faisait pas partie du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la structure principale de bois du belvédère est très détériorée et que les travaux ne peuvent être réalisés sans son remplacement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 520 \$ plus les taxes à celle prévue par la résolution numéro 109.04.2016, soit un montant total de 14 020\$ plus les taxes pour la réfection de trois belvédères le long de la rivière Rouge par LCR construction.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 02-70150-521.

Adoptée

10.1 RÉS. 212.07.2016 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel De La Chevrotière a été embauché à titre de directeur du Service de sécurité incendie le 18 janvier 2016 par la résolution numéro 012.01.2016;

CONSIDÉRANT QUE M. De La Chevrotière a été embauché avec une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette période d'essai prend fin le 18 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. De La Chevrotière satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De confirmer l'embauche de M. Daniel De La Chevrotière à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Labelle, le tout conformément aux dispositions du contrat de travail signé lors de son embauche.

Adoptée

11.1 RÉS. 213.07.2016 CLIMATISATION DU DEUXIÈME ÉTAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Plomberie Roger Labonté inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation pour le deuxième étage du centre communautaire avec 3 contrôles distincts (9000 BTU dans les bureaux et 12 000 BTU dans la salle d'attente), au coût de 4 875\$ + taxes, le tout conformément à sa proposition du 6 juin 2016.



Que la somme nécessaire à ces travaux soit prise à même l'excédent de fonctionnement non affecté, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

11.2 RÉS. 214.07.2016 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Bottreau a été embauché à titre de technicien en sports et loisirs le 15 février 2016 par la résolution numéro 038.02.2016 avec une période d'essai de 6 mois prenant fin le 15 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Bottreau satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de M. Nicolas Bottreau à titre de technicien en sports et loisirs de la Municipalité de Labelle, le tout conformément aux dispositions de la nouvelle convention collective de travail des employés de la Municipalité qui doit s'appliquer à son poste à partir du 15 août 2016.

Adoptée

11.3 RÉS. 215.07.2016 CARTE D'ACCÈS AU DÔME

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc de planches à roulettes (skate-park) au dôme verra le jour au courant du mois de juillet 2016;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'accès au dôme pour le parc de planches à roulettes (skate-park) soit sous forme de carte d'abonnement, valide à partir du début août jusqu'à la fin octobre 2016, au coût de 5\$, pour les résidents de Labelle de 13 ans et plus, et gratuite pour les 12 ans et moins. Les non-résidents de 12 ans et moins devront quant à eux déboursier 5\$, et les utilisateurs non-résidents de 13 ans et plus, 10\$ pour se procurer la carte d'accès au dôme.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

**14.1 RES. 216.07.2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-267
RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES
INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE DESTINÉES À UN NON-RÉSIDENT**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2016;



CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal dans les délais requis et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2016-267 relatif à la tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie destinées à un non-résident.

Que le règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

Le texte intégral du Règlement numéro 2016-267 relatif à la tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie destinées à un non-résident est reproduit au livre des règlements.

15.1 RÉS. 217.07.2016 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2016

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cent-dix-huit-mille-neuf-cent-seize dollars et cinquante-trois cents (118 916,53 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille dollars et plus suivants :

➤ 2847-6794 Québec inc. (sonorisation)	8 713,25 \$
➤ Agrégats de Labelle inc.	6 114,93 \$
➤ Amyot Gélinas SENCRL	3 133,07 \$
➤ Boivin & Gauvin inc.	9 772,88 \$
➤ CMP Mayer inc.	3 283,41 \$
➤ H2O – Gestion de piscine, plages et spas	3 882,28 \$
➤ JOFI (Entreprises) enr.	10 564,88 \$
➤ LCR Construction inc.	8 059,75 \$
➤ Médias Transontinental SEN	2 337,92 \$
➤ Métal Gosselin Ltée	3 577,97 \$
➤ MRC des Laurentides	3 025,51 \$
➤ Nord-Bloc inc.	2 452,41 \$
➤ Parent-Labelle architectes	3 219,30 \$
➤ Quincaillerie Gauthier	2 288,90 \$
➤ Serres Fleuribelles enr.	5 317,25 \$
➤ Union des municipalités du Québec	2 552,78 \$

Adoptée



15.2 **RÉS. 218.07.2016 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de quatre-vingt-dix-huit-mille-soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (98 071,98 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4967 à 4994 et les numéros de chèques de 39073 à 39094 comprenant notamment les déboursés de deux mille dollars et plus suivants :

➤ Robidoux, Yves (<i>plancher entrée hôtel de ville</i>)	2 127,04 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	14 269,79 \$
➤ Municipalité de La Minerve	11 914,00 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	5 948,24 \$
➤ L'Industrielle Alliance	16 716,80 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	13 793,73 \$
➤ Receveur général du Canada	11 398,01 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	4 587,89 \$

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 219.07.2016 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 39.

Adoptée

__(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire

__(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire